

FAQ ACTION CPT JUSQU'À €30 REMBOURSÉS BELGIQUE



Quelle est la période de validité de cette action ?

Cette action se déroule du 1 septembre 2021 au 31 juillet 2022 inclus chez tous nos dealers BLACK+DECKER dans la Belgique et en Luxembourg, les web shops inclus (sauf Amazon.nl). Inscrivez-vous avant le 15 août 2022.

À l'achat de quels appareils puis-je participer à cette action ?

Cette action est valable à l'achat d'une des machines participantes :

PRODUCT	EAN	CASHBACK
BES700-QS	5035048712368	€ 30.00
BES710-QS	5035048712399	€ 30.00
BES720-QS	5035048712412	€ 30.00
BEZ100-XJ	5035048726044	€ 20.00

Comment puis-je demander un remboursement ?

1. Achetez l'une des machines BLACK+DECKER participantes. Vous pouvez toujours retrouver les machines participantes ici ou dans les conditions de l'action.
2. Visitez www.blackanddecker.be/myblackanddecker. Créez un compte sur MyBLACK+DECKER et confirmez votre compte après l'avoir créé (ou connectez-vous à votre compte MyBLACK+DECKER).
3. Cliquez sur la bannière de promotion et choisissez votre action sur la page de promotion.

4. Enregistrez votre machine. Indiquez votre nom, vos coordonnées et votre adresse. Indiquez votre numéro de compte bancaire IBAN et sélectionnez dans la liste la machine que vous avez achetée. Enfin, indiquez le magasin dans lequel vous avez acheté votre produit.
5. Chargez un scan ou une photo de votre ticket de caisse. Attention : les originaux peuvent être demandés pendant le traitement. Donc veillez à bien les conserver.
6. Chargez une photo du code EAN sur l'emballage de votre machine.



7. Lisez les conditions de l'action et acceptez-les.
8. Cliquez sur Envoyer.
9. Vous recevez un e-mail de confirmation. Votre demande est alors contrôlée. Si votre inscription est validée, vous recevez un nouvel e-mail. Ensuite, vous êtes remboursé dans un délai de 7 semaines par un virement sur votre compte.

Quand mon remboursement est-il effectué ?

Si votre inscription est validée, vous recevez un e-mail de confirmation. Votre remboursement est ensuite effectué dans un délai de 7 semaines.

De quel montant suis-je remboursé ?

Si votre participation est conforme aux conditions de l'action, vous êtes remboursé jusqu'à €50*.

*Chez l'achat du BES710-QS (scie radiale à onglet) en combinaison avec le BEZ100-XJ (support stationnaire pour les scies à onglet) vous recevrez un remboursement total de €50.

PRODUCT	EAN	CASHBACK
BES700-QS	5035048712368	€ 30.00
BES710-QS	5035048712399	€ 30.00
BES720-QS	5035048712412	€ 30.00
BEZ100-XJ	5035048726044	€ 20.00

Ma demande s'est-elle correctement déroulée ?

Une fois que vous avez indiqué toutes les informations demandées et chargé un scan ou une photo de votre ticket de caisse, votre inscription est contrôlée et traitée. Si elle est correcte et complète, vous recevez une confirmation par e-mail. Vous recevez ensuite votre remboursement dans un délai de 7 semaines.

Si votre inscription n'est pas correcte ou complète, vous en êtes informé par e-mail. Vous pouvez alors fournir les informations manquantes par e-mail avant le 15 août 2022. Si ensuite votre demande est en règle, vous recevrez votre remboursement dans un délai de 7 semaines.

Si vous avez des difficultés pour vous inscrire ou vous ne recevez pas d'e-mail de confirmation, contactez notre service d'assistance par e-mail à blackanddecker@consumercare.info ou par téléphone au +32 (0)78 48 12 04.

Où puis-je obtenir des informations sur ma demande ?

Si vous avez des questions sur votre demande ou cette action BLACK+DECKER, nous vous invitons à contacter notre service d'assistance par e-mail à blackanddecker@consumercare.info ou par téléphone au +32 (0)78 48 12 04.

Puis-je participer à l'action avec un bon de commande ?

Quand vous achetez un appareil qui n'est pas en stock, vous recevez en magasin un bon de commande. Avec ce bon de commande, vous pouvez participer à l'action pendant la période de validité de l'action (qui est toujours mentionnée dans les conditions de l'action). Mais votre participation ne sera traitée que si vous pouvez fournir une copie ou un exemplaire scanné de votre preuve d'achat définitive. Veuillez transmettre cette copie/cet exemplaire scanné le plus vite possible par e-mail à blackanddecker@consumercare.info. Surtout, n'oubliez pas d'indiquer votre nom et vos données bancaires dans cet e-mail. Votre demande est ensuite traitée.

J'ai enregistré mon produit, mais je n'ai pas reçu d'e-mail de confirmation ?

Après votre inscription, vous recevez un e-mail de confirmation. Ensuite, votre demande est contrôlée. Si elle est en règle, vous recevez un nouvel e-mail. Si vous n'avez pas reçu ces e-mails, il peut y avoir plusieurs explications :

- Les e-mails de confirmation ont été réceptionnés dans votre dossier d'e-mails indésirables. Vérifiez ce dossier.
- Vous n'avez pas transmis votre demande. Remplissez de nouveau le formulaire d'inscription ou contactez notre service d'assistance par e-mail à blackanddecker@consumercare.info ou par téléphone au +32 (0)78 48 12 04.

Je n'ai pas d'adresse e-mail, comment faire ?

Demandez à un ami, un membre de votre famille ou une connaissance d'effectuer l'inscription avec vous.

Si vous rencontrez toujours des difficultés, vous pouvez contacter notre service d'assistance par téléphone au +32 (0)78 48 12 04. Ils s'efforceront de vous aider le mieux possible.

J'ai indiqué un mauvais numéro de compte bancaire IBAN, que dois-je faire ?

Si vous avez indiqué un mauvais numéro de compte bancaire IBAN et si votre demande a déjà été envoyée, contactez le plus vite possible notre service d'assistance par téléphone au +32 (0)78 48 12 04. Ils peuvent rectifier vos données.

Combien de fois puis-je participer à l'action ?

Vous ne pouvez participer qu'une seule fois par ticket de caisse*.

*Avec l'exception d'achat du BES710-QS (scie radiale à onglet) en combinaison avec le BEZ100-XJ (support stationnaire pour les scies à onglet). Vous recevrez un remboursement total de €50.